

Assemblée
Générale
ordinaire
5 août 2025



SPSH

Assemblée
Générale
ordinaire
5 août 2025

Conférence
Laurent CIVEL
Directeur Général
du SYDEC

SPSH

Assemblée
Générale
ordinaire
5 août 2025

Rapport moral

Sommaire

Notre organisation

Quelques mots du Président

L'utilisation du sabloduc

Le point de l'étude sur la dérive des
sédiments

Notre intervention Ronde des sables

Nos interventions Redevance spéciale

Sitcom

Le point sur la mobilité dans la commune

Votre vote sur ces actions 2024

Réfection du site internet, présence sur les
réseaux sociaux

Le Sitcom, notre TEOM

Rapport Financier 2024 et vote

Election nouveaux administrateurs

SPSH et les nouvelles élections municipales
et intercommunales

Vos Questions

Les mouvements au sein du CA

Départs

Denis CHANDON

Pierre CHOIGNOT

Elisabeth DEILLER

Candidatures

Jérôme ARNAUD

Françoise COLLÉ-RAVERA

La composition du CA

Alain FRÉGUIN Président

Gérard CHOCHOY Vice-Président Comptes
publics

Philippe BOULLAND Vice-Président Urbanisme

Catherine DELALOY Vice-Présidente

Environnement

Hervé GUIDER Trésorier

Serge PORTUGAL Vice-Président Lac et Port

Jérôme ARNAUD (élection)

Patrick BETTAN

Heinz-Alfred BÜLHER

Françoise COLLÉ-RAVERA
(élection)

Bertrand GAUDEBERT

Jacques MAURIAUD

Laurent VANDENESCHE

Evelyne de VERTEUIL

Quelques rappels, quelques évidences

Alain FREGUIN

Le temps long

- La nature des sujets
- Le millefeuille administratif

Un besoin impérieux de renouvellement

- Elargir notre base d'adhérents
- Coopter de nouveaux administrateurs



DESENSABLEMENT DU LAC SERGE PORTUGAL

Désensablement du lac un collecteur en place et maintenant ?



Un collecteur en place mais quid de son utilisation ?

Rappel de l'état des lieux

- Ensablement chronique de ~ **15 000 m³/an** en moyenne
- Dernier dragage début 2019 → **accumulation de + 90 000 m³ depuis 2019**
- Un collecteur en place depuis février 2025
- Un Arrêté Préfectoral contraignant :
 - ✓ Dragage du lac par moyen mécanique
 - ✓ Une étape de transfert hydraulique complexe
 - ✓ Sur une durée maximale de 2 mois



**Une opération à faible rendement conduisant
à des coûts très élevés**

Un premier dragage en principe dès cet automne !

Mobilisation SPSH pour une 1^{ère} opération dès cet automne.

Les engagements de nos élus :

- MACS et la commune de SH préparent une première utilisation sur cet automne :
 - Objectif de $\sim 10\,000\text{ m}^3$
 - Coût > **60 € HT/m³**
- Consultation en cours pour démarrage début octobre ;
- MACS envisage une seconde opération similaire à l'automne 2027 ;
- Le maire de SH réfléchit à une opération similaire à l'automne 2026.

 **Si ces engagements sont tenus, à fin 2027**
 $\sim 30\,000\text{ m}^3$ dragués laissant un ensablement d'environ $120\,000\text{ m}^3$!

A quand un procédé de dragage plus performant ?

Et à partir de mi-2028 ?

- Un nouvel AP **autorisant la drague aspiratrice** :
 - ✓ Mise en œuvre plus simple ;
 - ✓ Volumes dragués bien supérieurs sur 2 mois ;
 - ✓ Coûts divisés par 3 (estimation SPSH ~ 20 € HT/m³).
- Rencontre SPSH /MACS et SH mi-avril 2025 :
 - ✓ MACS s'est engagé sur 2 étapes de dragage en 2025 et 2027;
 - ✓ MACS s'est engagé sur la préparation **dès cette année** du nouvel AP.

Le président de MACS nous a assuré

« que le lac est et a toujours été un enjeu majeur pour la communauté de communes »

SPSH saura lui rappeler !

LA DERIVE DES SEDIMENTS

JACQUES MAURIAUD

Assemblée Générale annuelle
5 août 2025

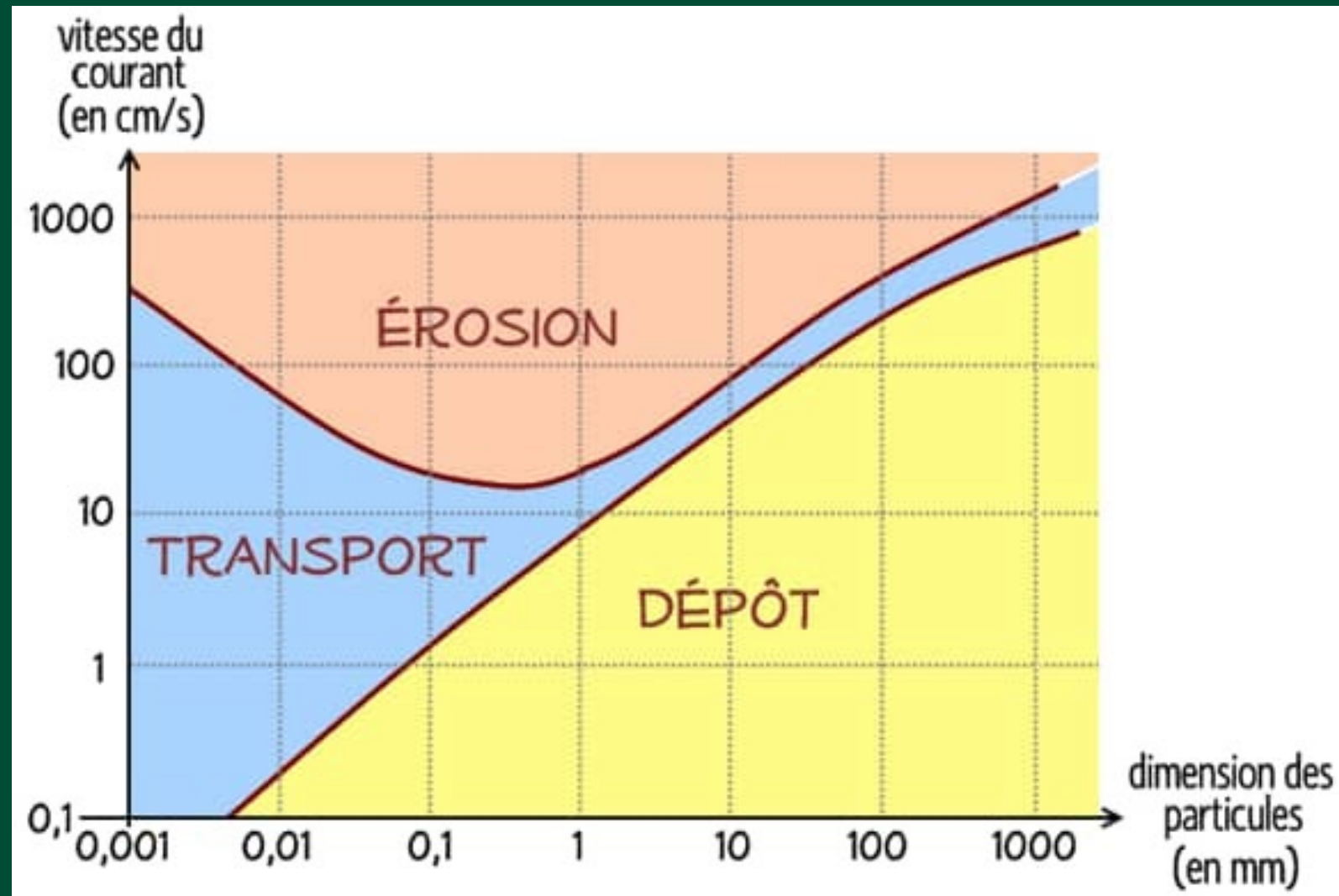


La dérive des sédiments : les hypothèses

En attente de la thèse que SPSH a motivée en 2022 auprès du département Océanographie de l'Université de Bordeaux qui permettra de délivrer des données précises, SPSH émet quelques hypothèses :

- Une dérive sédimentaire de direction Nord-Ouest ;
- Une accumulation de sable sur le côté Nord de la digue de Capbreton et désensablement progressif des plages au Sud ;
- Une captation par le Gouf de Capbreton d'une grosse partie du sable qui tente le passage vers le Sud et les reliquats sont par effet de vortex ramenés à l'embouchure du Boucarot et sous l'Estacade.

Diagramme de HUISTRÖM



argile

sable

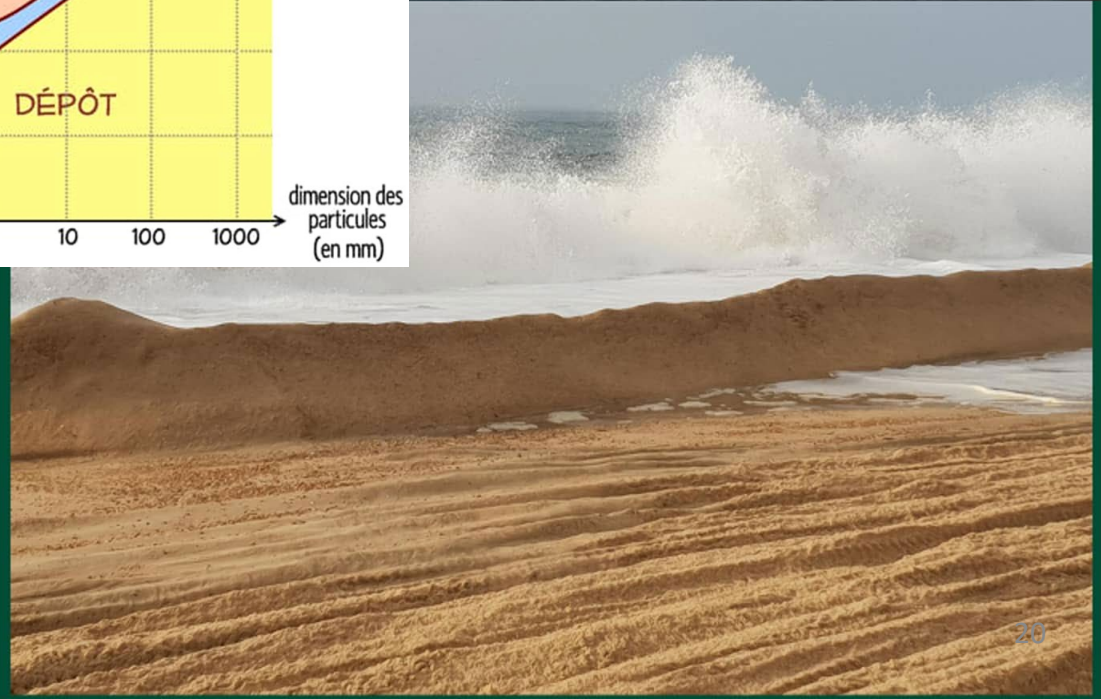
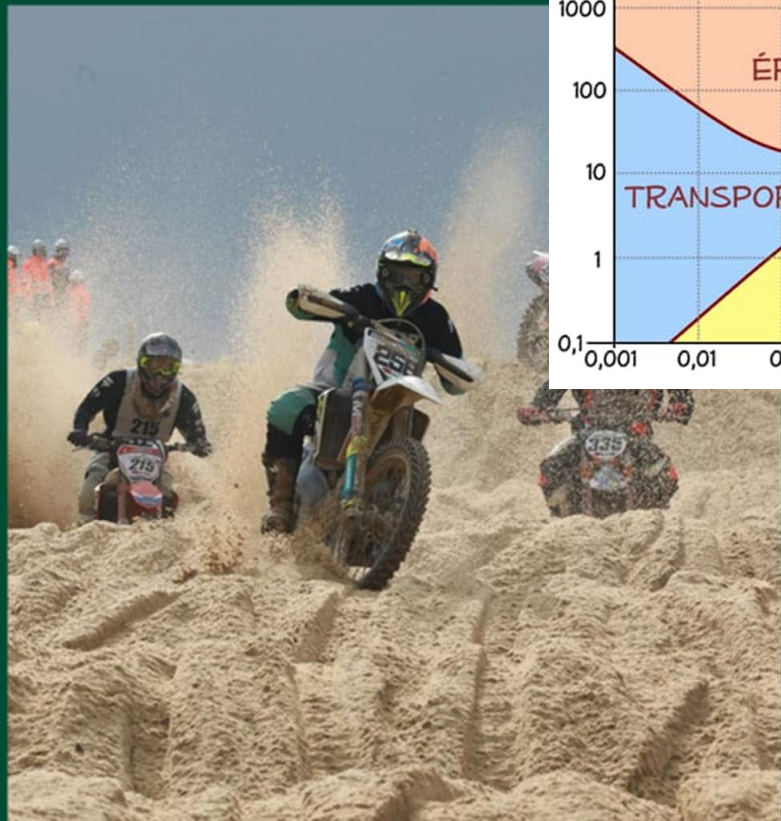
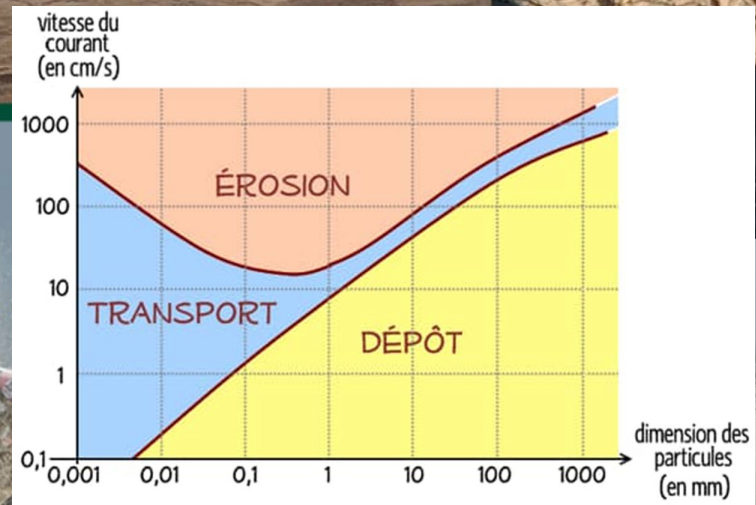
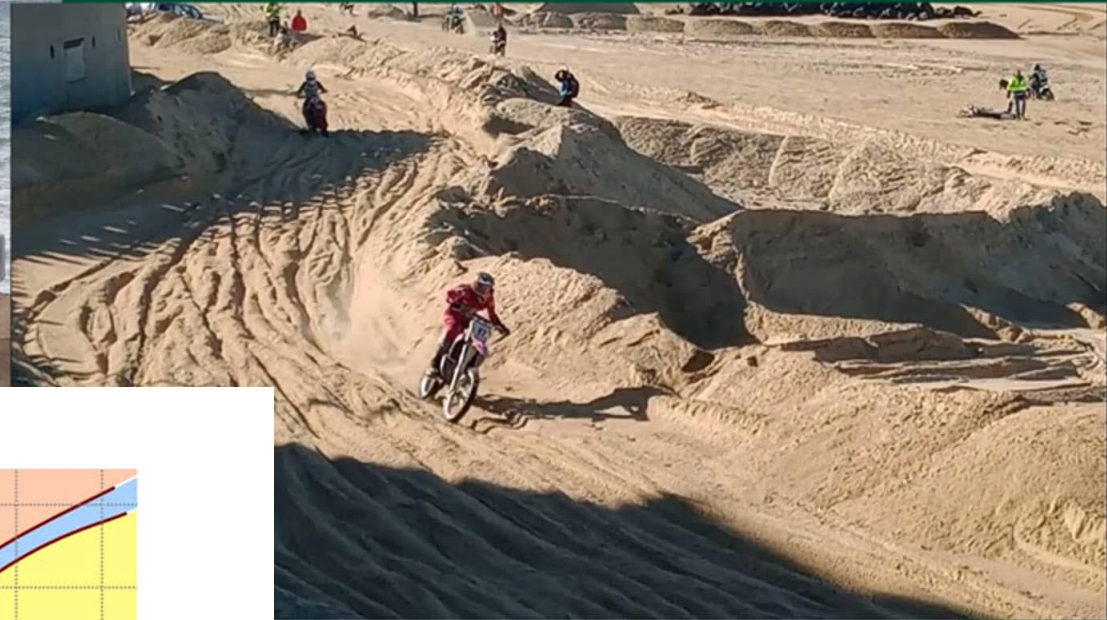
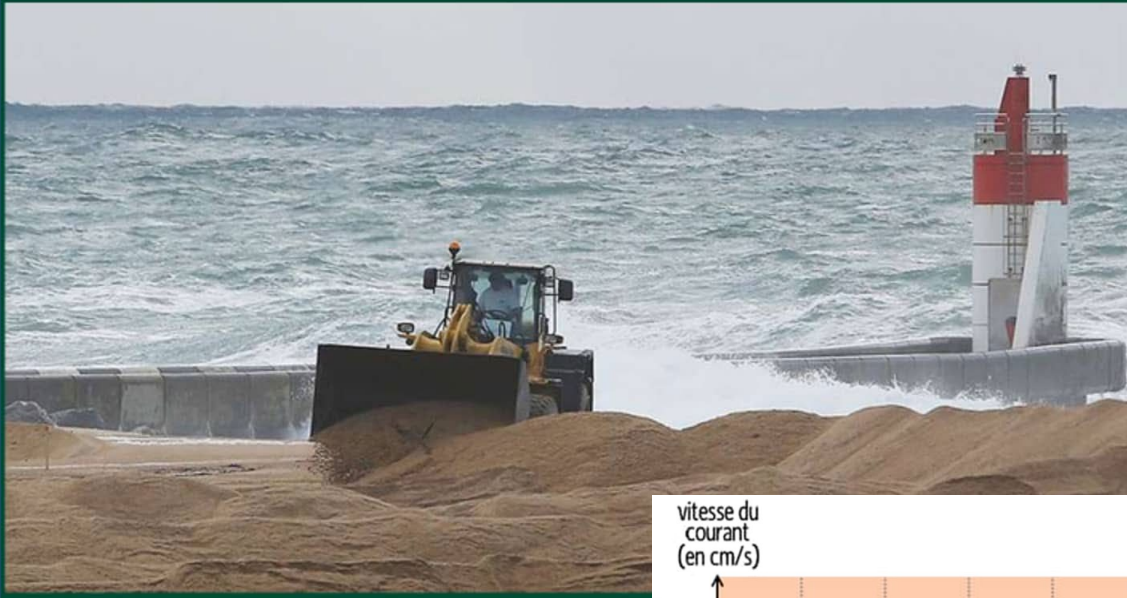
cailloux et galets

La dérive des sédiments : les déductions

- L'ensablement du Lac est provoqué par les fortes tempêtes, seule énergie capable de dé-sédimenter les dépôts de sable ;
- La dune d'entrée du port de Capbreton constitue vraisemblablement le réservoir alimentant l'ensablement de l'ensemble lac et Port ;
- Un désensablement de cette passe serait bénéficiaire au port, au lac, aux plaisanciers et aux pêcheurs dont l'accès serait facilité ;
- Les réponses nous seront vraisemblablement apportées par la thèse précitée dont les éléments de mesure sont déjà installés sur nos plages marines ou lacustres.



LA RONDE DES SABLES PHILIPPE BOULLAND



LA REDEVANCE SPECIALE DU SITCOM PATRICK BETTAN



SPSH sollicitée se mobilise

- Novembre 2023 : mise en œuvre de la redevance spéciale SITCOM pour les professionnels en distinguant :
 - Gros producteurs : redevance proportionnelle à la production réelle des déchets ;
 - Petits producteurs : forfait calculé d'après le code APE et l'effectif.
- Suite aux questionnements de nombreux adhérents, SPSH invite SITCOM :
 - À revoir ce dispositif (Gazette N° 76 du 30 janvier 2024) ;
 - À repenser sa conception de l'équité sur la base de critères indiscutables (Flash Info N° 62 du 18 avril 2024).

SPSH écrit

- 8 juillet 2024, courrier au SITCOM de SPSH rejointe par 4 associations, demandant de revoir les conditions d'application de la redevance spéciale sur l'exemple de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.
- 31 juillet 2024, réponse du SITCOM précisant un traitement au cas-par-cas au-delà des critères réglementaires et une évolution à venir.
- 3 octobre 2024, nouveau règlement de la redevance spéciale.
- 20 novembre 2024, SPSH insatisfaite, formule ses commentaires par courrier au SITCOM sans réponse à ce jour.

SPSH rencontre

- SPSH a eu plusieurs RDV avec Thomas VACHEY, Directeur du SITCOM.
- Le 26 février 2025, SPSH s'est rapprochée de la communauté de communes du Grand Dax pour apprendre que :
 - Tous les auto-entrepreneurs sont au forfait minimum de 90 euros ;
 - Toutes les SCI sont exonérées ainsi que les activités de location ;
 - La TEOM est déduite de la redevance des gros producteurs et est prise en compte pour les petits producteurs.



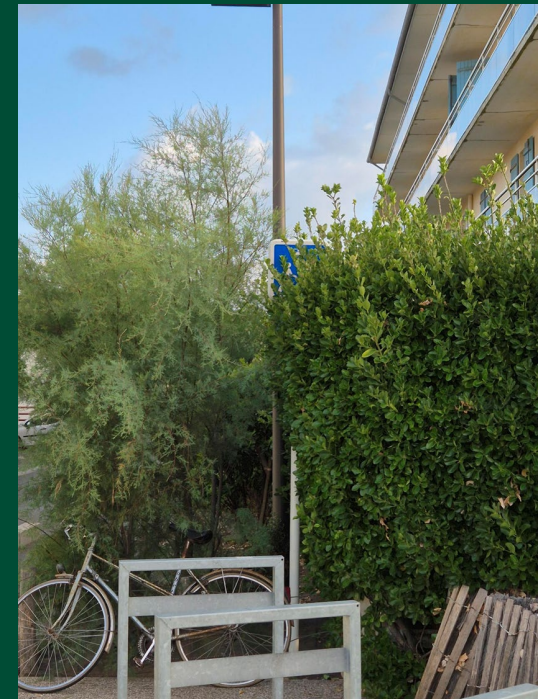
SITCOM devrait s'inspirer de ces dispositions de bon sens



LA MOBILITE HERVE GUIDER

Des avancées ...

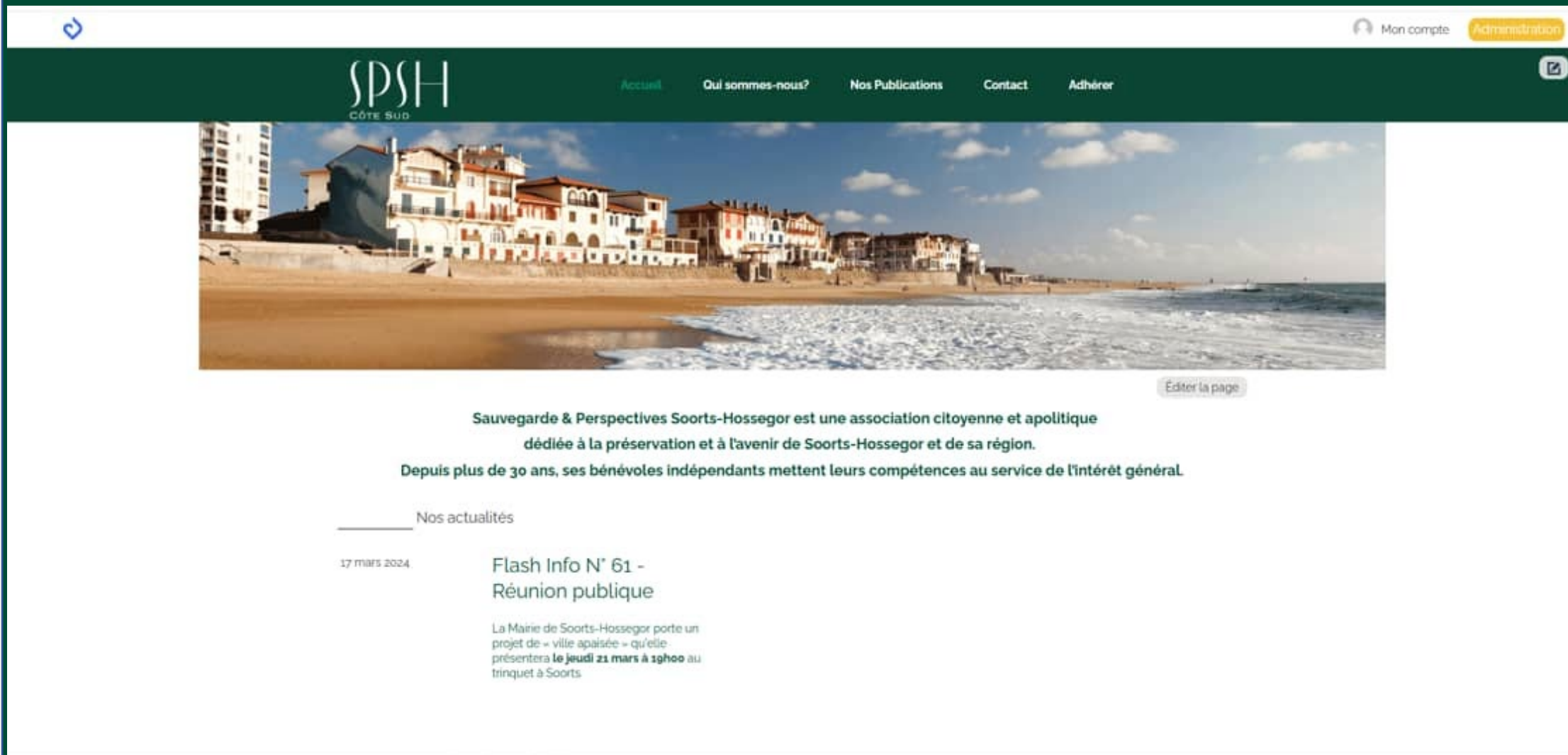
- Rappel de la feuille de route de SPSH
- Quelques progrès, de l'écoute mais des réalisations en décalage par rapport à nos attentes
- Quelques pistes pour les prochains mois



SPSH

Assemblée
Générale
ordinaire
5 août 2025

Mise aux voix du
rapport moral



The screenshot shows the homepage of the SPSH Côte Sud website. At the top, there is a navigation bar with the SPSH logo, a home icon, and links for 'Mon compte' and 'Administration'. Below this is a dark green header with the SPSH logo and navigation links: 'Accueil', 'Qui sommes-nous?', 'Nos Publications', 'Contact', and 'Adhérer'. The main content area features a large banner image of a coastal town with white buildings and a sandy beach. Below the banner, there is a paragraph describing the association's mission: 'Sauvegarde & Perspectives Soorts-Hossegor est une association citoyenne et apolitique dédiée à la préservation et à l'avenir de Soorts-Hossegor et de sa région. Depuis plus de 30 ans, ses bénévoles indépendants mettent leurs compétences au service de l'intérêt général.' Below this, there is a section titled 'Nos actualités' with a date '17 mars 2024' and a headline 'Flash Info N° 61 - Réunion publique'. The text of the flash info states: 'La Mairie de Soorts-Hossegor porte un projet de « ville apaisée » qu'elle présentera le jeudi 21 mars à 19h00 au trinquet à Soorts'.

SPSH
CÔTE SUD

Accueil Qui sommes-nous? Nos Publications Contact Adhérer

Mon compte Administration

Editer la page

Sauvegarde & Perspectives Soorts-Hossegor est une association citoyenne et apolitique
dédiée à la préservation et à l'avenir de Soorts-Hossegor et de sa région.
Depuis plus de 30 ans, ses bénévoles indépendants mettent leurs compétences au service de l'intérêt général.

Nos actualités

17 mars 2024

Flash Info N° 61 -
Réunion publique

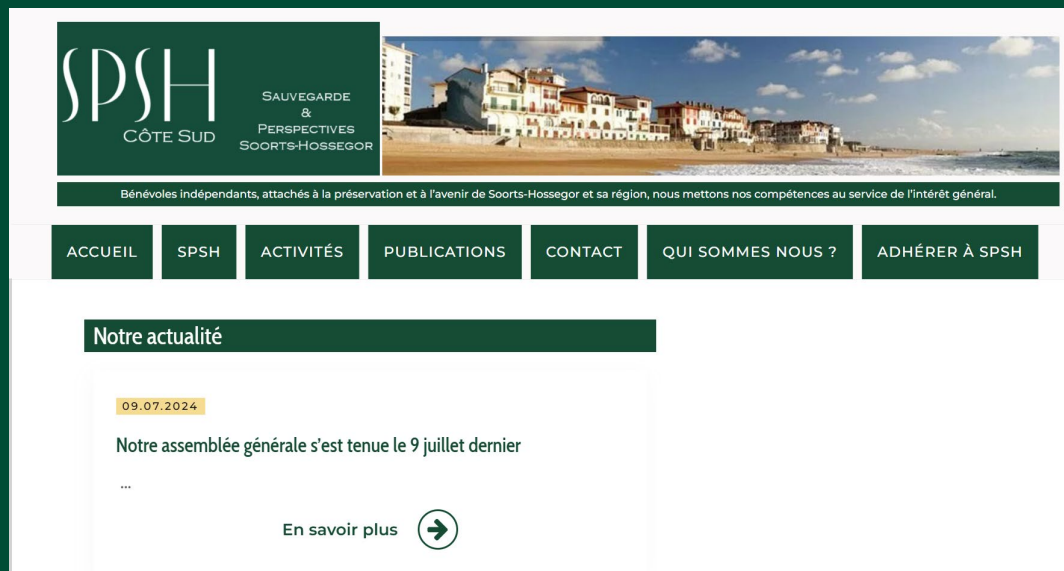
La Mairie de Soorts-Hossegor porte un projet de « ville apaisée » qu'elle présentera le jeudi 21 mars à 19h00 au trinquet à Soorts

Un nouveau site Web pour 2 objectifs

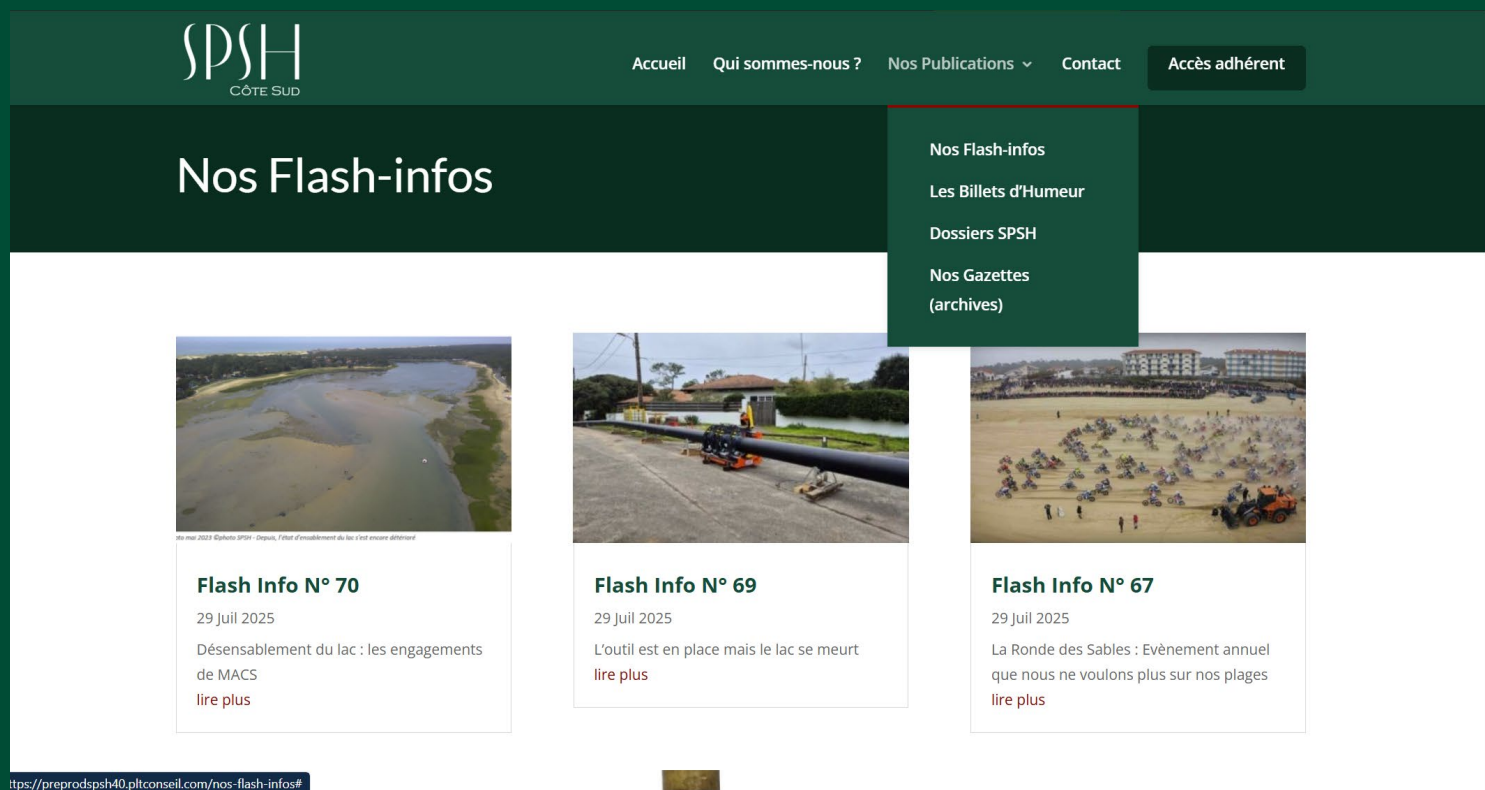
Valoriser nos publications

Contribuer à accroître le nombre d'adhérents en facilitant leur adhésion

Un look plus épuré et attractif



Dans lequel vous retrouverez tous vos contenus (depuis 2023)



Les gazettes
sont
remplacées
par des
Flash-infos
pour gagner
en rapidité
de sortie de
l'information

[Accueil](#) [Qui sommes-nous ?](#) [Nos Publications](#) [Contact](#) [Accès adhérent](#)

Nos Flash-infos



Flash Info N° 70
29 Juil 2025
Désensablement du lac : les engagements de MACS

Adhésion Association SPSH obligatoire

Vous devez adhérer à l'association SPSH pour accéder à ce contenu.

[S'inscrire maintenant](#)



Flash Info N° 69
29 Juil 2025
L'outil est en place mais le lac se meurt

Adhésion Association SPSH obligatoire

Vous devez adhérer à l'association SPSH pour accéder à ce contenu.

[S'inscrire maintenant](#)



Flash Info N° 67
29 Juil 2025
La Ronde des Sables : Evènement annuel que nous ne voulons plus sur nos plages

Adhésion Association SPSH obligatoire

Vous devez adhérer à l'association SPSH pour accéder à ce contenu.

[S'inscrire maintenant](#)

Une adhésion facilitée et immédiate

SPSH
CÔTE SUD

Accueil Qui sommes-nous ? Nos Publications ▼ Contact

Une passerelle de paiement doit être configurée avant que les paiements puissent être traités.

Informations de l'adhérent

Vous avez demandé l'**Adhésion Association SPSH**

COTISATION ANNUELLE (1^{er} janvier-31 décembre) : **25 € PAR FOYER**

Le tarif d'adhésion est de **25.00€ par année**.

Informations du compte

Nom d'utilisateur *

Renouvellement automatique par
prélèvement à l'étude

Paiement par chèque toujours
possible

Cotisation de 25 € par foyer
inchangée depuis plus de 10 ans
payable par CB

SPSH
Côte Sud

Accueil Qui sommes-nous ? Nos Publications ▼ Contact

Informations de paiement

Numéro de la carte *

Date d'expiration * Code de sécurité (CVC) *

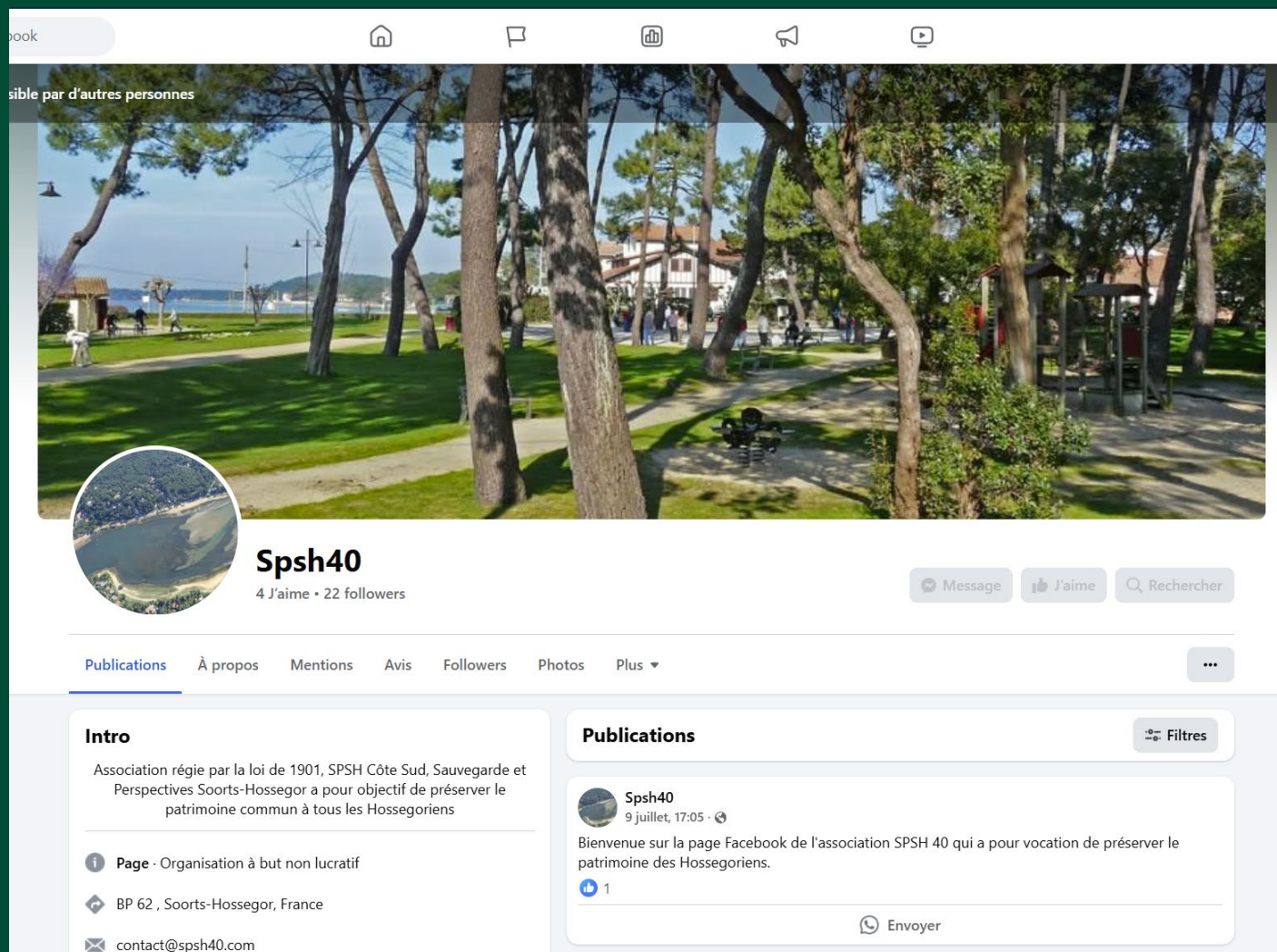
01 / 2026

Une passerelle de paiement doit être configurée avant que les paiements puissent être traités.

Soumettre et payer

^

Une page Facebook SPSH40 a été créée



Recherchez SPSH40



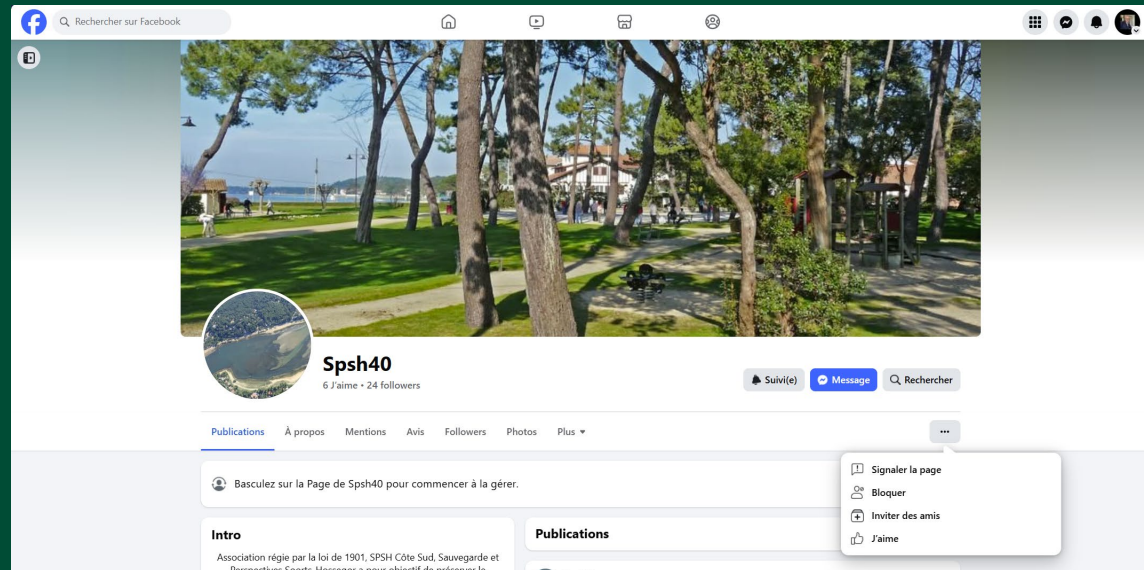
N'hésitez pas à aimer 👍 à suivre et inviter vos amis à la suivre

Dès la publication du nouveau site web, vous y retrouverez les alertes pour toute nouvelle information

Nous relaierons ces alertes sur des groupes Facebook à audience (Hossegor Crew et autres)

Visons les 1000 followers

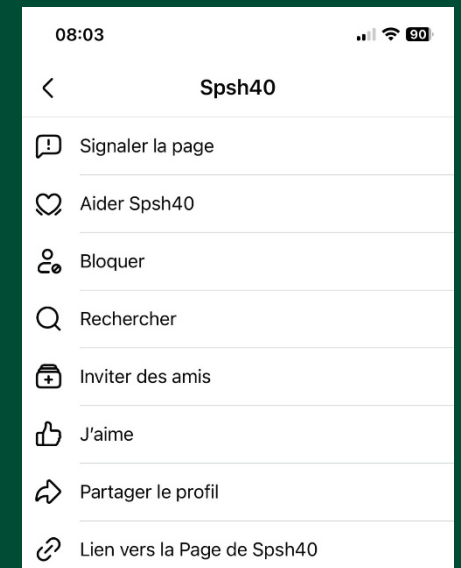
Pour inviter vos amis, cliquez sur les ...



Sur ordinateur



Sur smartphone



Concrètement

Dès que le site sera prêt, courant août :

- vous recevrez un email vous invitant à vous connecter au site web ;
- avec votre email (adhérent 1) comme identifiant et un mot de passe (que nous vous inviterons à changer lors de votre première connexion).
- Vous pourrez dès lors accéder à l'ensemble du contenu de SPSH

TEOM : la taxe d'un administré

- Une progression spectaculaire de la contribution TEOM : **+ 30 % sur 4 ans**
 - 2021 : + 5,5 %
 - 2022 : + 3,5 %
 - 2023 : + 17,0 %
 - 2024 : + 3,9 %
- Une progression hors norme comparée à l'évolution des indices économiques nationaux, pour exemple :
 - Base de la valeur locative : croissance de + 16,4 %
 - Indice des prix à la consommation : + 14,7 %

TEOM : SPSH alerte

La révision brutale de la contribution imposée aux administrés au titre du redressement du Sitcom s'avère insuffisante pour le protéger à moyen terme des facteurs suivants :

- Faiblesse de sa structure financière ;
- Vicissitudes du marché ;
- Absence des pouvoirs publics ;
- Contraintes techniques.

SPSH est convaincu que le futur de ce syndicat doit passer par une révision en profondeur de son modèle de fonctionnement et de financement dans les 5 prochaines années. Il faut que les pouvoirs publics répondent à nos points de préoccupation.

Le modèle du Sitcom est à bout de souffle ! C'est notre message d'alerte

SITCOM - 1^{er} point essentiel : sortir de la précarité financière

- Structure déséquilibrée des recettes : > 80 % payées par les privés et professionnels versus recettes de traitement et subventions ;
- Structure atypique des dépenses : amortissements et frais financiers >20 % ;
- Epargne insuffisante : nette = 2 M€ (pour financer 12 M€ d'investissements/an et rembourser le principal et les intérêts à hauteur de presque 10 M€/an ;
- Ratio de désendettement historiquement trop élevé > 10 ans (UVE 18 ans).

 L'endettement permanent ne doit plus être la seule option

SITCOM : Un modèle à bout de souffle parce que ...

La problématique reste donc fondamentalement liée à une situation de trésorerie tendue au point d'être incapable de générer les ressources nécessaires au financement court et moyen termes.

- **Limiter au strict minimum et à court terme, l'appel à l'emprunt pour financer les besoins d'investissements court et moyen termes** résultant de la double contrainte :
 - **Collecte** : mise en œuvre des moyens adaptés aux attentes sociologiques des administrés;
 - **Traitement** : répondre aux attentes des pouvoirs publics en termes de valorisation des déchets.
- **Faire appel à des fonds publics pour augmenter les capacités résultantes, à moyen et long terme**, de la massification ou du développement des besoins de traitements à l'initiative des pouvoirs publics.

SITCOM : réinventer un modèle

Une problématique complexe qui se déploie à travers 5 points de préoccupation

1 - L'évolution chronophage du métier : gérer un nombre toujours plus croissant de filières techniques de traitement des déchets soit: 5 avant 2015; 8 entre 2006 et 2020; 12 entre 2021 et 2026.

2 - Maîtriser les contraintes techniques et politiques (développement de l'économie circulaire)

3 - Transformer la structure de financement des coûts de fonctionnement et surtout des investissements :

- moins inique pour les administrés et les professionnels
- mieux adaptée aux enjeux stratégiques à venir

4 - Améliorer les outils de gestion pour favoriser la transparence et la visibilité à terme et communiquer sur la nécessaire évolution des comportements sociétaux.

5 - La mise en œuvre d'une structure juridique et fiscale adaptée aux enjeux de massification lors de la prochaine décennie.

Il faut réinventer un business modèle pour sauver le fonctionnement d'une activité incontournable de notre quotidien. C'est une nécessité absolue.

SITCOM : un second point de préoccupation

Iniquités : Inégalités, injustices et/ou de la partialité excessives

La gestion des ordures ménagères est une activité incontournable au quotidien. Elle doit être structurée au mieux des intérêts des parties concernées (administrés, communes, et intercommunalités, état).

Nous avons la conviction que ce n'est pas le cas !

TEOM : la quadruple peine des hossegoriens

De notre point de vue, la population de Soorts-Hossegor souffre de quatre « iniquités » :

1. La TEOM est calculée sur la base de la valeur locative du bien immobilier. **La taille du foyer ou du volume collecté ne sont pas pris en compte.**
 **Coût pour la population !!!**
2. Les populations des communes côtières supportent l'intégralité du poids **d'un tourisme non compris/assumé.**  **Coût pour la population !!!**
3. L'Etat apparaît comme absent des orientations qui devraient piloter la stratégie des activités de collecte et de traitement.
4. Les fondamentaux du métier poussent à la massification. Les coûts spécifiques à la mise en œuvre d'une nouvelle génération de moyens industriels ne pourront pas être absorbés intégralement par les administrés.

Hossegoriens - leaders locaux de la TEOM

	Nb de logements	TEOM par commune K€	TEOM Coût moyen par foyer €
Soorts-Hossegor	5720	2250	393
Capbreton	12060	3250	269
Soustons	7000	1865	266
Seignosse	7450	1930	259
Top 4	32230 56 %	9095 53 %	288
Autres	30150 44 %	8205 47 %	266
MACS	62380	17300	277

L'ensemble des logements installés sur le territoire de MACS est assujetti au paiement de la TEOM : 17,3 M€

Au sein de MACS, la prestation servie est identique d'une commune à l'autre. Les administrés sont facturés sur « la base de la valeur locative », sans relation avec le poids collecté et traité.

Pour les 23 communes de MACS, ce principe génère un écart de financement très substantiel au détriment de la commune de Soorts-Hossegor.

Facturée à hauteur de **393 €** par logement, les autres communes se situent dans un nuage de points proche de **266 €**.

L'écart qui en résulte, proche de 50 % est intolérable. Il représente pour notre commune une ponction supplémentaire de 750 K€ par an.

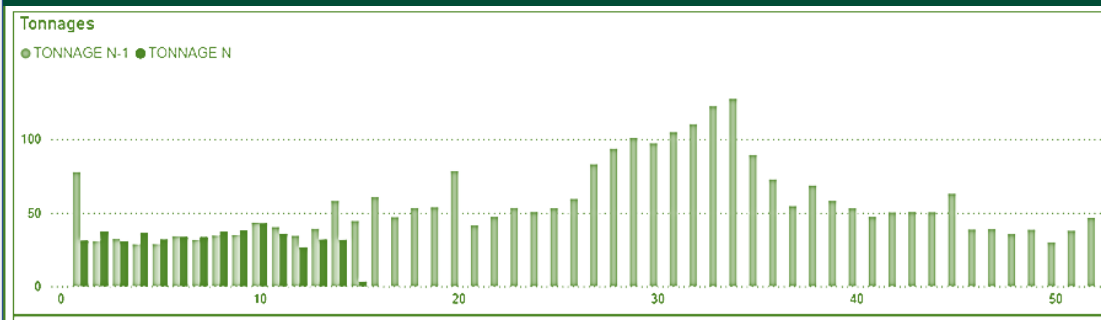
Hossegoriens et coût des déchets touristiques

2021	Nb de logements	Pop. Recensée	C. Pop. max	B/C	Coef. Intensité touristique
S.H.	5607	3500	11240	31%	3,5
Capbreton	11821	9351	23642	39%	2,1
Seignosse	7302	3971	14604	27%	3,6
Soustons	6853	8434	13706	61%	1,9
Top 4	31583 56 %	25256 36 %	63170	40%	N/A
MACS	56000	70050	112000	62%	N/A
Autres	24417	44800 64 %	48830	92%	1,2

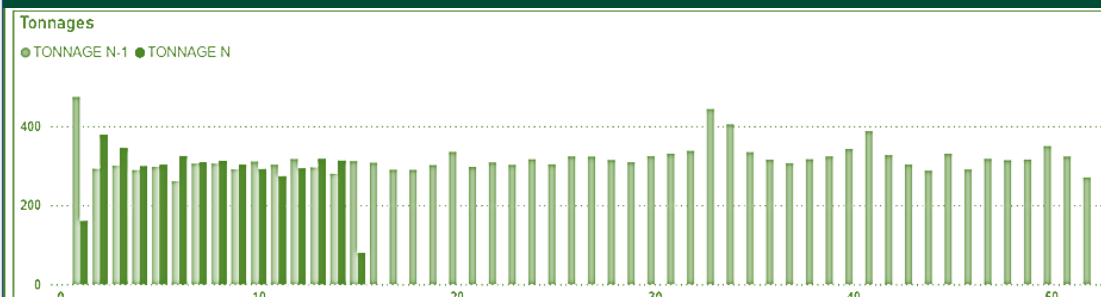
- Comparaison entre la population recensée (les résidences principales) et la population maximale (estimation virtuelle) tous types de logements confondus (2 personnes/foyer).
- La différence constitue grossièrement la capacité de logement disponible une partie de l'année et forme avec l'hôtellerie, l'espace laissé au tourisme résidentiel.
- L'importance de ce coefficient traduit le potentiel comme la réalité du tourisme (Soorts-Hossegor : 3,5 ; Seignosse : 3,6).
- Pour les hossegoriens, le tourisme génère un coût TEOM très significatif qui n'a jamais fait l'objet d'une évaluation précise et encore moins d'une remise en cause de son financement

Hossegoriens et coût des déchets touristiques

SOORTS-HOSSEGOR



GRAND DAX



- Les travaux que nous avons menés ont permis de trouver d'autres éléments de corrélation validant le poids de ce coefficient et donc son influence sur le coût des déchets : volumes ordures ménagères, papiers, plastiques, etc. et consommation d'eau.
- Sur ces tableaux, deux courbes tracent l'évolution de la collecte des ordures ménagères sur une année à Soorts-Hossegor et au Grand Dax.
- Sur une période de 14 semaines, l'écart du coefficient est >3 pour SH et voisin de 1 pour le Grand Dax, corrélant ainsi les commentaires du tableau précédent.
- Pour les hossegoriens, le tourisme génère un coût TEOM très significatif qui n'a jamais fait l'objet d'une évaluation et encore moins d'une remise en cause de son financement.

Il est donc important que la commune aide la population à absorber le coût non assumé des déchets générés par le tourisme (entre 300 et 400 k€).

SPSH propose une piste de réflexion

Soorts-Hossegor , joyau du tourisme landais, pratique des tarifs de taxes de séjour parmi les plus bas du département. Il en résulte des recettes singulièrement faibles proches de 500 k€, en regard des efforts consentis par la commune pour gérer son attractivité touristique.

Catégorie	Palace	5 étoiles	4 étoiles	3 étoiles
Soorts-Hossegor	4,32 €	1,73 €	1,57 €	1,44 €
Seignosse	4,28 €	4,28 €	2,88 €	2,16 €
Capbreton	6,91 €	5,04 €	3,74 €	2,45 €
Biarritz	6,91 €	5,04 €	3,74 €	2,45 €

Considérée comme une étape haut de gamme, rien ne devrait s'opposer à redresser le coût de la taxe de séjour « a minima » à hauteur de ce qui est pratiqué par Capbreton et Biarritz pour une ressource supplémentaire proche de 800 K€ (500 K€/Airbnb et 300 K€/l'hôtellerie).

SPSH souhaite que tout ou partie de cette somme soit rétrocédée aux propriétaires sous une forme à définir afin de compenser la partie non assumée du tourisme

SITCOM : changeons le modèle avant le crash !!!

SPSH s'engage désormais à :

1. Surveiller les différentes initiatives mises en œuvre pour procéder à la mutation d'un modèle de financement à maîtriser : évolution des process notamment celui de la Collecte et croissance brutale du nombre de filières ;
2. Traiter les iniquités relatives à la population de Soorts- Hossegor ;
3. Alerter/anticiper le processus de massification à venir.

SPSH

Assemblée
Générale
ordinaire
5 août 2025

Rapport financier

Compte d'exploitation au 31/12/2024

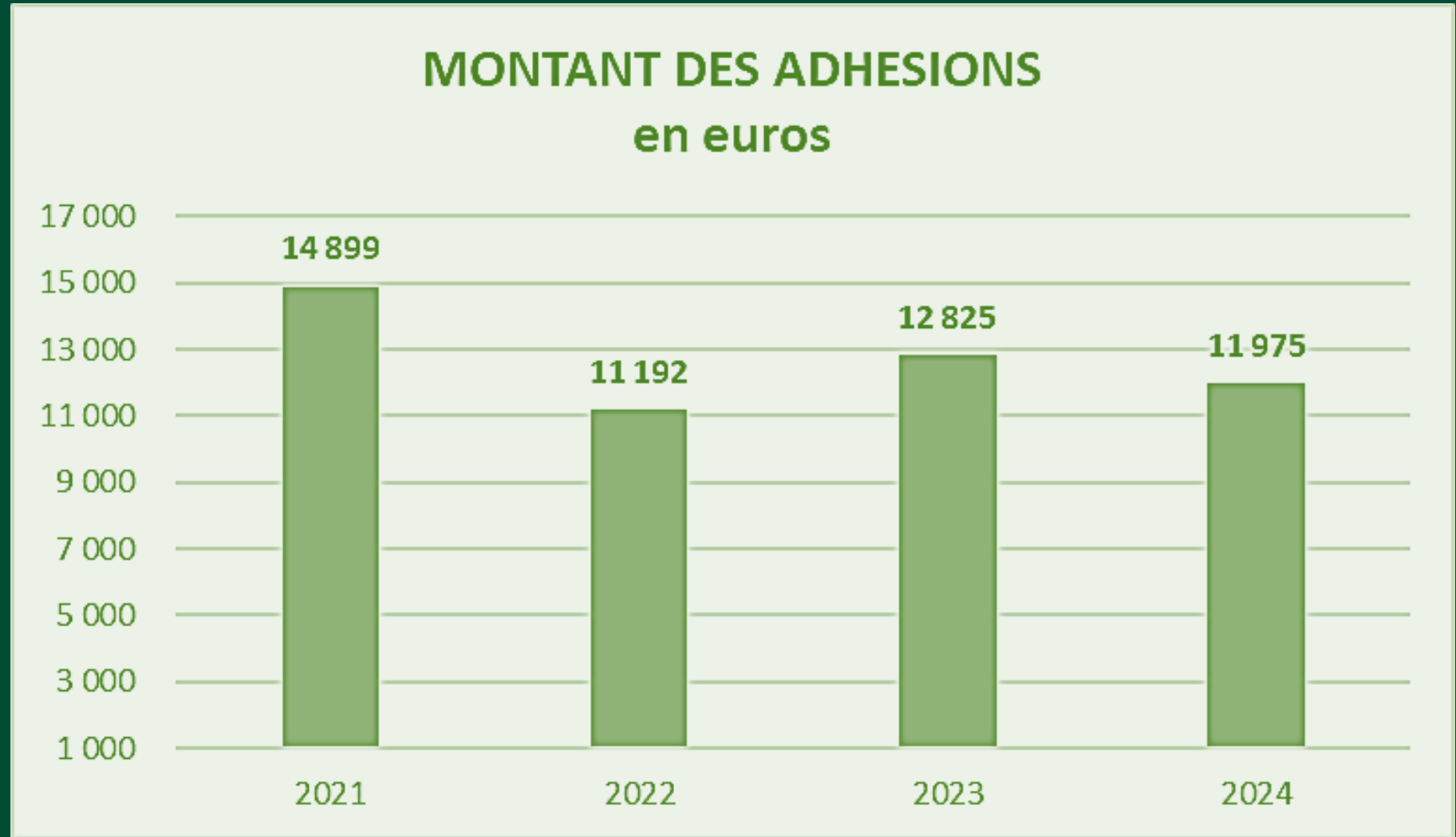
	2024	2023
706000 - Ventes de prestations de services	5 694,00 €	11 268,00 €
756000 - Adhésions	11 975,00 €	12 825,00 €
604000 - Achats d'études et prestations de services	-2 251,94 €	-2 286,09 €
625100 - Voyages et déplacements	0,00 €	-3 042,54 €
625700 - Réceptions	-12 374,06 €	-10 506,14 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 625,22 €	5 854,79 €
760000 - Produits financiers	1 107,79 €	928,98 €
TOTAL GENERAL	2 733,01 €	6 783,77 €

Bilan financier au 31/12/2024

ACTIF	Brut	Amortissement	NET 2024	NET 2023
512001 - Banques - Compte principal	1 261,29 €	- €	1 261,29 €	706,97 €
512002 - Banques - Livret A	34 107,32 €	- €	34 107,32 €	31 928,63 €
512003 - Banques - COMPTE TITRES PART SOCIALE	15,00 €	- €	15,00 €	15,00 €
TOTAL ACTIF	35 383,61 €	- €	35 383,61 €	32 650,60 €

PASSIF	NET 2024	NET 2023
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	34 984,05 €	28 200,28 €
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-2 333,45 €	-2 333,45 €
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	2 733,01 €	6 783,77 €
TOTAL PASSIF	35 383,61 €	32 650,60 €

Adhésions



SPSH

Assemblée
Générale
ordinaire
5 août 2025

Vote
rapport financier

Election de deux nouveaux administrateurs

Françoise COLLÉ-RAVERA

Jérôme ARNAUD

Mobilisation SPSH 2025/2026

- Suivre les grands travaux prévus : Sporting-casino et Halles (projet, budget, réalisation)
- Suivre la préconisation d'augmentation de la taxe de séjour
- Continuer la démarche Ronde des sables
- Continuer la démarche Redevance spéciale Sitcom
- Suivre l'avancement du dragage du Lac et l'étude des sédiments
- Participer à l'élaboration du nouvel arrêté préfectoral avec MACS
- Mobilité
- Environnement

SPSH et les élections municipales et intercommunales

- Les questions de SPSH aux candidats tête de liste
- Transparence
- Nous vous transmettrons QUESTIONS ET REPONSES
- Sans prendre parti, évidemment !

SPSH

Assemblée
Générale
ordinaire
5 août 2025

Vos questions